

Règlement Départemental Cyclo sport

UFOLEP Nièvre

Mise à jour : septembre 2025

Le présent règlement a été rédigé par la Commission sportive départementale des activités cyclistes de la Nièvre afin de préciser et compléter le règlement national UFOLEP. Tout point non traité par le présent règlement est réputé régi par le règlement national.

Sommaire

1. Commission sportive	2
2. Composition commission sportive	2
3. Référent coureur cyclo sport	3
4. Représentant départemental à la commission technique régional	3
5. Rappel	4
6. Définition	4
7. Tenue et règlement	4
8. Calendrier	4
9. Carte cyclo sport	4
10. Changement de catégorie de valeur	4
11. Déclaration de résultat	5
12. Réclamations	5
13. Demande de rétrogradation	5
14. Tarif d'engagement	6
15. Ouverture des épreuves	6
16. Championnat départemental sur route	6
17. Conditions d'accès aux championnats nationaux	7

1. Commission sportive

La commission sportive est composée de 2 représentants par club désignés pour une olympiade.

Les membres de la Commission sportive sont le trait d'union entre le comité directeur et les adhérents.

La commission se réunit au minimum quatre fois par an.

Lors de sa première réunion de la rentrée sportive, les présents procèdent à l'élection du président de la commission, du référent coureur et du représentant départemental à la commission technique régionale.

Les différentes demandes à traiter doivent parvenir huit jours avant ladite réunion au président de la commission.

Les convocations des réunions sont envoyées au moins 15 jours en amont de celle-ci et l'ordre du jour 7 jours au moins.

La commission sportive traite les sujets suivants :

- Proposition de modifications des règlements
- Emergence de projets
- Etude des demandes de rétrogradation
- Etude des cas de supériorités manifestes
- Etablit un calendrier d'épreuve qui prend en compte l'ensemble des organisations d'un même territoire.
- Etude les éventuelles contestations sur les épreuves du département

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

2. Composition commission sportive

Président : Mickaël LAMARRE

Responsable du challenge Nièvre : Jean-Louis BARBEAU

ASPTT Omnisport Nevers (ASPTT)

Jean- Louis BARBEAU 07.88.82.92.30 E-mail : jean-louis-barbeau@orange.fr

CLA Sauvigny

Marcelin CUNIERE 06.33.49.54.44 E-mail : marcelin.cuniere@free.fr

Olivier BAILLY 06.19.59.01.42 E-mail : ylliabevilo@gmail.com

Club Cycliste Corbigeois (CCC)

Jean-Noël LORILLOT 07.86.42.64.29 E-mail : jean-noel.lorillot@orange.fr

Union Cosnoise Sportive (UCS)

Mickael LAMARRE 06.75.74.45.40 E-mail : mickael.lamarre@laposte.net

Vélo Club de Clamecy (VCC)

Yves SACLIER 07.80.38.41.26 E-mail : ysac@sfr.fr

Vélo Sport Nivernais Morvan (V.S.N.M.)

Paul LEGER 06.88.24.25.78 E-mail : legerpaulffc58@yahoo.fr

Club Marzy Cycliste (C.M.C.)

Véronique DUBOIS 06.86.31.06.18 E-mail : dveronique969@gmail.com

Didier TOURRAUD 06.59.42.15.51 E-mail : didiertourraud@orange.fr

Team Vélo Morvan (TVM)

Christian BERTRAND 06.46.60.94.57 E-mail : christian.bertrand74@sfr.fr

ILEO 58

Thomas BOUCHAUDON 06.99.13.87.82 E-mail : thomas.bouchaudon@gmail.com

Roland BOUCHAUDON 07.63.30.06.66 E-mail : roro3@wanadoo.fr

Vélo Club de Clamecy UFOLEP (VCCU)

Michel CARVOYEUR 06.80.23.90.73 E-mail : m.carvoyeur@gmail.com

Martine CHAMOIN 06.35.93.71.19 E-mail : m.chamoin@gmail.com

Braquet Olympien (BO)

Cédric REBOULEAU 06.69.03.21.08 E-mail : crebouleau@laposte.net

Morvan Oxygène (MO)

Cédric COLY 06.80.58.99.35 E-mail : cmvdoug@gmail.com

3. Référent coureur cyclo sport

Mickael LAMARRE 06.75.74.45.40 E-mail : mickael.lamarre@laposte.net

Le référent a pour fonctions :

- L'attribution des cartons ;
- La saisie des places effectuées sur les épreuves nivernaises

4. Représentant départemental à la commission technique régional

Olivier BAILLY 06.19.59.01.42 E-mail : ylliabevilo@gmail.com

5. Rappel

Semblables aux courses cyclistes par leur organisation, les compétitions UFOLEP en sont différentes par l'état d'esprit des participants et la philosophie qui les animent.

6. Définition

Une "épreuve" est une compétition dotée de prix en nature. Les prix et primes en espèces sont strictement interdits dans la fédération UFOLEP.

7. Tenue et règlement

Le cyclosportif se doit de conserver une tenue décente. Par sa conduite et ses attitudes, le cyclosportif donne aux gens l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient.

Le port du casque rigide est obligatoire lors des compétitions, mais également en préambule de celle-ci (reconnaissance du circuit).

Pour retirer son dossard, (qui sera fourni sans épingle) chaque participant devra déposer à la table de contrôle sa licence et sa carte cyclosportive UFOLEP.

8. Calendrier

Pour qu'une épreuve apparaisse au calendrier départemental, le club organisateur doit être présent à la commission prévue à cet effet.

9. Carte cyclo sport

Tout licencié UFOLEP qui sollicite une carte de compétition reconnaît connaître le règlement de son activité.

La carte cyclosportive est obligatoire pour la pratique de l'activité à l'UFOLEP.

Validité de la carte : 1^{er} janvier au 31 décembre

Le traitement des demandes s'effectue de la manière suivante :

- Les demandes sont transmises par le club du coureur
- Traitement hebdomadaire
- Les cartes sont remises aux correspondant de club
- Carte à récupérer auprès du club.

10. Changement de catégorie de valeur

Pour la 3^{ème} catégorie, les compétiteurs âgés de moins de 30 ans seront classés dans la catégorie supérieure lorsqu'ils totaliseront 15 points ou 1 victoire.

11. Déclaration de résultat

Chaque club organisateur doit fournir l'état des résultats, via le formulaire dédié, et le classement dans un délai de 48 heures à la déléguée départementale et au président de la commission.

Chaque organisateur d'une épreuve dans la Nièvre doit envoyer le classement et le formulaire du challenge Nièvre au responsable du challenge

Pour toute participation à une épreuve en dehors du départemental, le compétiteur doit déclarer son résultat quel qu'il soit (même un abandon) sur le site de l'UFOLEP Nièvre

Obligation de publier dans les 48 heures les résultats complets par catégories avec les abandons, sur le calendrier national.

12. Réclamations

Comme repris dans le règlement National les réclamations doivent être confirmées, dans les 24h par courrier recommandé au Président du Comité UFOLEP de la Nièvre

7 rue du commandant Rivière - 58000 NEVERS

Accompagnées d'un chèque de 60 € libellé au Comité Départemental.

13. Demande de rétrogradation

Un cyclosportif estimant ne plus avoir les conditions physiques pour évoluer dans sa catégorie pourra, sur justification, demander à son responsable club une descente dans la catégorie inférieure. La décision de ce dernier sera entérinée par la commission technique départementale.

Une descente de catégorie ne pourra être étudiée par la commission sportive qu'après :

- la participation à trois épreuves en catégorie supérieure
- la participation à deux épreuves en catégorie pour une personne qui n'a jamais eu de licence (toutes fédérations confondues) pour la pratique du cyclisme.

Pour permettre aux membres de la commission d'avoir des éléments pour se prononcer sur chaque demande, le parcours sportif de chacun sera transmis 1 semaine avant la réunion de la commission.

Un cyclosportif rétrogradé dans la catégorie inférieure, repart avec un capital de 20 points.

Un licencié de plus de 80 ans peut demander à la commission sportive départementale de ne pas monter de catégorie. La demande sera étudiée lors des commissions qui étudient les demandes de descente. Dans ce cas, les points au challenge individuel et club sont gelés lors de l'obtention des points pour la montée.

La demande de descente pour raison médical doit être accompagnée d'un dossier argumenté et documenté par le médecin du sportif.

14. Tarif d'engagement

Le montant de l'engagement pour les épreuves est fixé à :

- Licencié UFOLEP :
 - A l'avance : 6 €
 - Sur place : 10 €

- Autres fédérations (FFC et/ou FSGT)
 - A l'avance : 10 €
 - Le règlement national interdit les engagements sur place pour les autres fédérations

Reversement sur les engagements à toutes épreuves : 0,50 €/engagé hors championnat départemental et régional.

15. Ouverture des épreuves

Un licencié autre fédération qui fait une place de 1er sera classé dans la catégorie supérieur.

16. Championnat départemental sur route

Le championnat départemental se courront en catégorie d'âges (voir règlement national).

Pour participer au championnat départemental, il faut avoir effectué 3 courses dans la Nièvre depuis le début de la saison.

Afin de pouvoir contrôler les inscriptions il n'y aura pas d'engagement sur place.

S'il n'y a pas d'organisation officielle en tant que « Championnat départemental », pourra être retenue comme épreuve qualificative départementale pour le Championnat National, n'importe quelle épreuve du calendrier départemental à condition que la mention « Épreuve qualificative pour le Championnat National » apparaisse sur le calendrier officiel départemental.

Dans ce cas, aucun titre ne sera attribué.

Une demande de dotation par le Comité départemental pour l'organisation d'un championnat départemental pourra être envisagée et soumise au comité directeur de l'UFOLEP 58.

17. Conditions d'accès aux championnats nationaux

- Inscription transmise dans les délais au délégué (e) départemental, cette inscription sera étudiée avec le référent coureur de la discipline
- Avoir participé aux épreuves qualificatives (départementale et régionale)
- Le rang d'inscription sera déterminé en fonction du classement au championnat régional.
- Pour le national cyclo sport, avoir participé (dans tous les sens du terme et non exclusivement comme compétiteur) à au moins 5 épreuves UFOLEP (hors épreuves qualificatives) dont 3 dans le département de la Nièvre.